



Bulletin de préconisation n°17 du 3/10/25



alerte mouche !

Réalisé par le :

CENTRE
TECHNIQUE
de l'
Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 20, 83, 11), CIVAM Oléicole 13, CIVAM bio 66, CIVAM 84, SIOVB, CETA d'Aubagne, Alex Siciliano, Groupement des Oléiculteurs du Vaucluse, Coopérative du Nyonsais, Célia Gratraud, Sébastien Le Verge.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2025>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <https://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Maturité des olives à huile

Les analyses réalisées sur les olives montrent une maturité très en avance sur le plan organoleptique, mais aussi au niveau de la lipogénèse. Soyez vigilant sur les Délais Avant Récolte (DAR) des produits phytosanitaires utilisés.



Irrigation

Les irrigations reprennent sur certaines zones du bassin oléicole selon les pluviométries de la quinzaine passée.

Pour optimiser la gestion hydrique de vos vergers, vous pouvez consulter les bulletins [Eau'live 2025](#), disponibles sur le site de France Olive, ou abonnez-vous gratuitement à la [lettre d'informations](#).



Mouche de l'olive

D'après le [BSV n°17](#), la situation est très hétérogène. Les niveaux de captures sont de **faibles** à **très importants** selon les secteurs. Des dégâts (piqûres, trous de sortie et dalmaticose) sont toujours observés avec parfois des niveaux tels que la récolte est déjà compromise.

Soyez extrêmement vigilant et suivez attentivement la situation sanitaire de vos vergers (piégeages et dégâts). **Maintenez un niveau de protection suffisant** de vos vergers car les prochaines semaines vont être déterminantes pour la qualité et la quantité de vos récoltes. **Dans certaines situations, la stratégie de récolte précoce doit être déjà envisagée !**



Oeil de paon et cercosporiose

D'après le [BSV n°17](#), de nouvelles sorties de symptômes d'œil de paon et de cercosporiose sont observées ponctuellement dans les zones autour du Mont Ventoux et sur la basse vallée de la Durance.

Le risque de nouvelles contaminations par les maladies du feuillage est **fort sur les secteurs où des précipitations sont attendues**. Le risque est **faible** sur les zones sans précipitations de prévues. **Restez vigilants !**



Cochenilles Diaspididae : D'après le [BSV n°17](#), les foyers connus sont toujours observés. Des migrations de larves de cette cochenille sont observés sur les nouvelles pousses sur certains foyers. Un nouvel état des lieux de la présence de cochenilles est ouvert pour la récolte 2025 : il est accessible plus loin dans l'infolive ou directement via ce QR code.



Teigne : D'après le [BSV n°17](#), des chutes de fruits liées à des attaques de teigne sont observées. Ce n'est pas la période pour intervenir.

Pyrale du jasmin : D'après le [BSV n°17](#), des foyers actifs de pyrale du jasmin sont observés dans les Pyrénées Orientales. Surveillez vos vergers !

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701

Travaux financés par l'Union européenne, FranceAgriMer et France Olive Production.





Mouche de l'olive



© France Olive

Les piqûres de mouche altèrent la qualité des fruits et peuvent également provoquer leur chute de manière prématurée. De plus, cela favorise l'apparition de la dalmaticose, une maladie fongique pouvant causer des pertes de récoltes importantes et une dégradation de la qualité des fruits.

De gauche à droite : piqûre de ponte, trou de sortie, dégâts de mouche.

Pour plus d'informations sur la biologie et la gestion de la mouche de l'olive, vous pouvez consulter le [BSV n°17](#) ou la page web [Mouche de l'olive - FRANCE OLIVE](#).

Observations

Piégeage :

D'après le [BSV n°17](#), les populations de mouche restent importantes dans les secteurs varois, les Pyrénées Orientales. L'activité ré-augmentant de la basse vallée du Rhône aux plaines héraultaises en passant par les garrigues et la Camargue. Les captures sont moins importantes et stables dans les zones proches du Mont Ventoux, en basse vallée de la Durance, dans le Nyonsais et en Corse.

Dégâts :

Globalement, d'après le [BSV n°17](#), les dégâts observés (piqûres, trous de sortie) sont :

- **faibles à moyens** dans les zones allant du Tricastin au Luberon, des garrigues nîmoises aux collines de l'Hérault ainsi que dans le Nyonsais.
- **élevés** du littoral varois au Haut-Var, en Haute-Provence, en Corse ainsi que dans les Pyrénées-Orientales avec parfois des niveaux tels que la récolte est déjà compromise.

Des dégâts de dalmaticose sont observés sur la majorité du territoire oléicole en proportion faible à moyenne, mais en augmentation.

La situation est très hétérogène, certaines parcelles présentent un niveau de dégâts de mouche bien inférieur à ce que les niveaux de vols laissaient penser, et d'autres sont extrêmement touchées.

Aux vus des conditions météorologiques favorables à la mouche et en l'absence d'une protection efficace et régulière de vos fruits, cette augmentation des piqûres risque de continuer.

Ces piqûres vont engendrer les trous de sortie des mouches à la récolte risquant de la compromettre en qualité et quantité.

Cette année, les arbres ont une charge de fruit faible à moyenne sur de nombreux secteurs.

Or, les dégâts de mouche ont tendance à être plus importants sur des parcelles à faible charge car la maturité y est plus précoce, ce qui a permis aux premiers vols de mieux démarrer, mais aussi car le nombre d'olives est plus faible, ce qui donne un plus fort taux de piqûres à population de mouche égale.

[La carte de précocité](#) peut vous aider à estimer le risque mouche sachant que plus la zone est précoce, plus le nombre de générations par saison peut être important. Cette carte a été réalisée par le CRIIAM Sud en partenariat avec les techniciens olive et le SRAL PACA.

Application Oléiculteur

Pour vous aider, il est également possible de consulter la carte de piégeage mouche de l'application « Oléiculteur » sur laquelle s'affiche le nombre de captures par jour. Ces données sont issues des relevés de pièges positionnés à proximité de chez vous. Les valeurs affichées sur la carte sont issues d'une moyenne de captures de plusieurs pièges. Ces données indiquent donc une tendance territoriale et non parcellaire.



Les renseignements liés à l'application (installation) peuvent être consultés sur le lien suivant : [Application Oléiculteur](#). Ensuite, vous pouvez choisir votre bioagresseur (Mouche de l'olive dans notre cas) et sélectionner votre rayon de recherche. Si vous avez des pièges chez vous et que vous voulez contribuer à la représentativité de la carte (publiée dans le BSV), nous vous invitons à créer votre exploitation et vos parcelles puis à y saisir vos observations. France Olive vous remercie pour votre précieuse contribution.

Évaluation du risque

Les relevés de vos pièges de suivi de population vous donnent des indications de la situation sur votre verger. Ces derniers vous aiguillent dans la mesure du risque et le positionnement des stratégies de lutte. Il est également utile d'évaluer les dégâts (piqûres, trous de sortie, dalmaticose).

Préconisations et stratégies de lutte

Au vu des fortes pressions de mouche, **soyez très vigilant** sur le renouvellement et le positionnement de vos mesures de lutte. Il faut environ 3 semaines entre la piqure de ponte et l'apparition des dégâts significatifs pour la production d'huile. Si vous récoltez dans un délai inférieur à 3 semaines, il n'est donc pas utile de renouveler vos protections.

Les stratégies de lutte dont vous disposez sont les suivantes :

- **Récolte précoce impérative si vous constatez de nombreux trous de sortie : les olives vont rapidement se dégrader si vous ne les récoltez pas immédiatement**
- **Applications de barrières minérales** : pensez à renouveler vos applications en cas d'érosion par le vent ou de lessivage par les pluies, si vous ne récoltez pas dans les trois semaines qui suivent. **Attention à respecter la dose maximale annuelle autorisée ;**
- **Piégeage alimentaire** : les pièges doivent être en place

Avant tout renouvellement d'insecticides ou de barrières minérales (ARGI JARDIN), vérifiez les Délais Avant Récolte (DAR) des produits.

BARRIÈRES MINÉRALES					
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre d'applications par an	Délai Avant Récolte	Remarque
ARGI JARDIN FRUCTIFIA	Argile kaolinite calcinée 99%	3 g/m ² (30kg/ha)	6	28 jours	Renouvellement en fonction de l'augmentation du calibre des fruits, du lessivage par les précipitations (20 mm) et de l'érosion par le vent.

Pour plus d'informations, consultez le [cahier de l'oléiculteur 2025](#).



Maladies du feuillage

Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°17](#), de nouvelles sorties de symptômes d'œil de paon et de cercosporiose sont observés ponctuellement, notamment dans les zones autour du Mont Ventoux et dans la basse vallée de la Durance.

Le risque de nouvelles contaminations par les maladies du feuillage est **faible pour les secteurs sans pluie annoncée** et **fort sur**

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



les zones où des pluies sont attendues.

Restez vigilant sur le renouvellement de vos protections si ces dernières sont lessivées ou ne sont plus efficaces.

Préconisations

Pensez à protéger vos vergers en amont des contaminations : anticipez les épisodes pluvio-orageux annoncés qui pourront être source de contamination. Avant tout renouvellement vérifiez les Délais Avant Récolte (DAR) des produits.

Rappel :

Pour les traitements à base de cuivre, les doses de cuivre métal par hectare et par application sont limitées à 4 kg de cuivre métal/ha/an, certains pouvant être lissés à 28 kg de cuivre métal par ha sur 7 ans.

Pour vous aider, vous pouvez utiliser le modèle de prédiction des contaminations à l'œil de paon sur vos parcelles sur l'application Oléiculteur téléchargeable ici : <https://franceolive.fr/actualites/application-oleiculteur/>

Pour plus d'informations sur les substances actives, les produits et les doses autorisées, vous pouvez consulter [l'Infolive n°1](#) et le [Cahier de l'oléiculteur 2025](#).



Cochenilles Diaspididae

Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°17](#), le risque évalué est **fort à très fort** sur les parcelles avec des foyers de cochenilles et **faible** si vous n'observez pas de foyers dans vos parcelles.

Les risques annoncés correspondent aux risques potentiels connus des rédacteurs et ne tiennent pas compte des spécificités de votre exploitation.

Cette cochenille étant un ravageur émergent, nous n'avons que peu de données sur leur cycle biologique. Il est donc difficile d'estimer le ou les pics d'essaimage. D'après des observations réalisées sur une parcelle du littoral varois, **des larves sont présentes sur les jeunes pousses**.

Préconisations

En cas de présence de cochenilles :

- Favoriser la biodiversité : les cochenilles sont régulées par de nombreux prédateurs généralistes (coccinelles, chrysopes) et par des parasitoïdes spécifiques (à identifier).
- Aucun produit phytosanitaire n'est disponible pour cette période.

La Chambre d'agriculture du Var, France Olive, le CIVAM des Bouches-du-Rhône et la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes réalisent un nouvel état des lieux exhaustif de la présence de cochenilles sur le territoire oléicole pour la récolte 2025.

Si vous êtes producteur et/ou moulinier souhaitant relayer l'information, vous trouverez [un questionnaire ici](#) ou via le QR code. D'autres supports sont disponibles [sur le site de la Chambre d'agriculture du Var](#). **Il est important de compléter le questionnaire même si vous n'avez pas de cochenilles sur vos parcelles afin de délimiter plus précisément les zones où la cochenille en question est présente.**

Un réseau de suivi pour identifier le cycle de cette cochenille est en train d'être constitué. Une identification de l'espèce est également en cours.



Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Pyrale du Jasmin

Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°17](#), des attaques fortes de pyrale du jasmin ont été observées dans les Pyrénées Orientales.

Préconisations

Surveillez vos vergers.

En cas de forte pression (dégâts importants et présence de jeunes larves), vous pouvez utiliser des solutions à base de *Bacillus thuringiensis*. Pour plus d'informations sur les substances actives, les produits et les doses autorisées, consultez le [Cahier de l'oléiculteur 2025](#).



Maturité pour les olives à huiles

Les analyses de maturité sur les variétés précoces montrent une maturité très en avance au niveau aromatique, mais aussi au niveau de la lipogenèse. Cela donne des rendements potentiellement élevés, qui sont néanmoins soumis aux fluctuations de la teneur en eau.

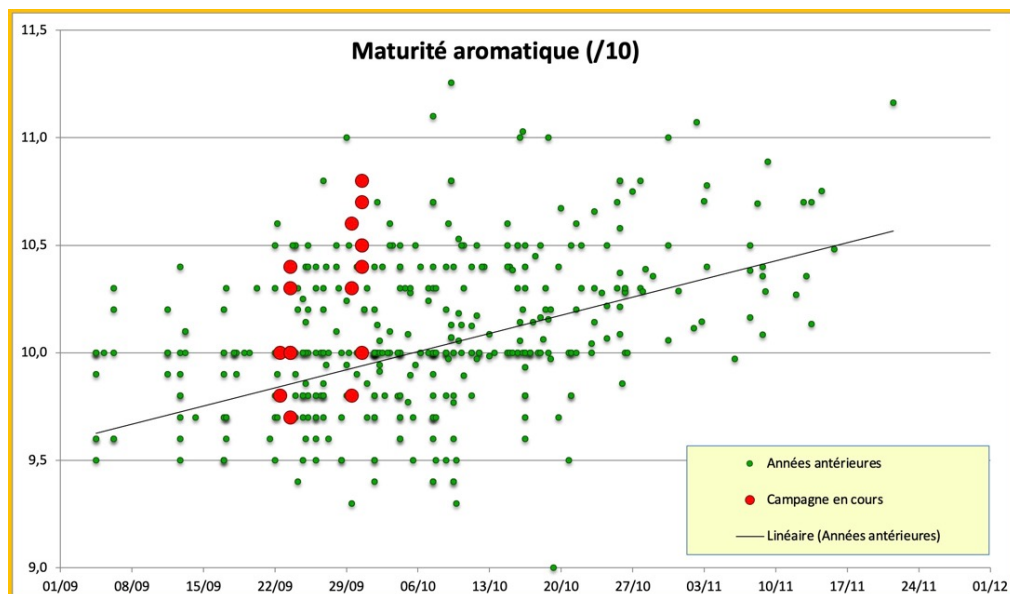
Par ailleurs les niveaux d'amertume et d'ardence sont, en moyenne, assez bas, ce qui risque de donner une évolution rapide de la maturité du fruité.

Néanmoins, les paramètres sont très variables d'une région à l'autre mais aussi d'une parcelle à l'autre, notamment en fonction de l'irrigation et de la charge en fruits.

Sur la variété Salonenque, pour laquelle nous avons pu traiter 17 échantillons provenant des aires AOP Vallée-des-Baux et Aix-en-Provence, on voit sur le graphique 1 une maturité aromatique nettement au-dessus de la moyenne pour la période. Le graphique 2 montre une progression de la lipogenèse très avancée pour la période, et le graphique 3 représente les rendements en huile qui s'échelonnent entre 12 et 20% (litres/100 kg). Malgré la lipogenèse en avance, ceux-ci ne sont que moyens car la teneur en eau est encore très élevée, ce que montre le graphique 4.

Il n'y a pas autant de données disponibles sur les autres variétés. Néanmoins ceux des variétés Cayon et Arbéquine vont dans le même sens que ceux de Salonenque.

Graphique 1 :



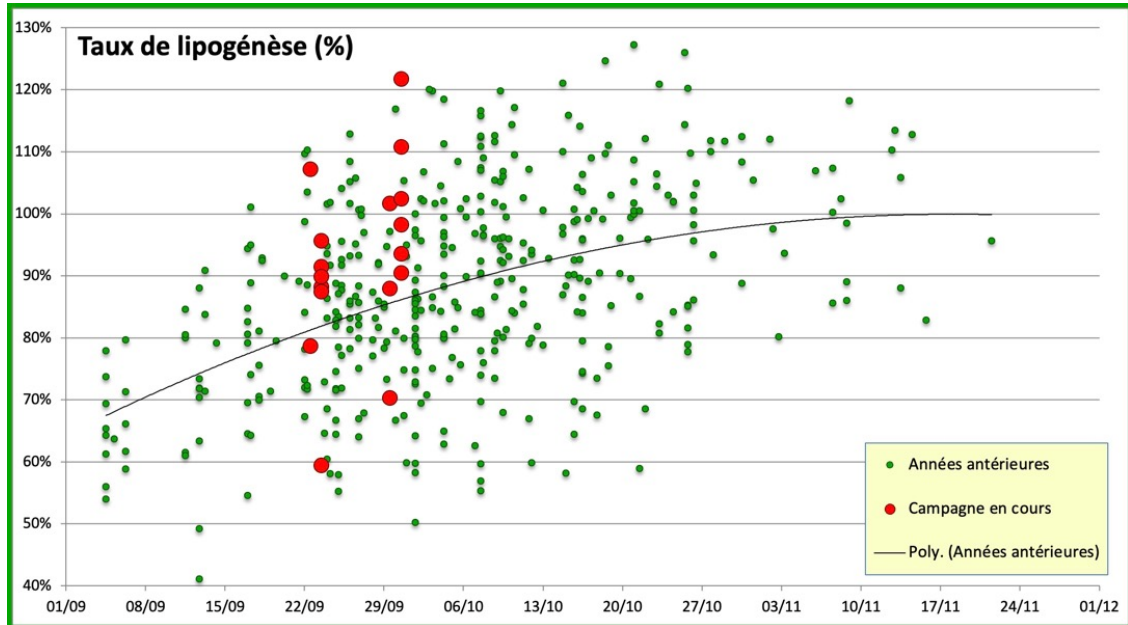
Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

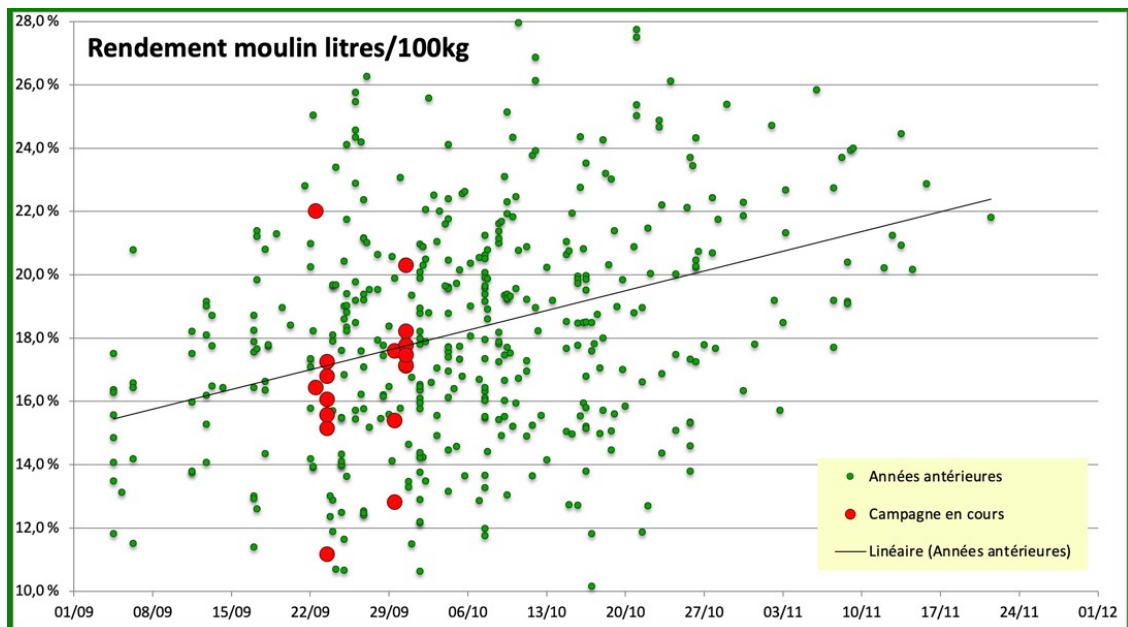
Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Graphique 2 :



Graphique 3 :



Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Graphique 4 :

